

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

---

**RECUEIL DE LEGISLATION**

---

**A — N° 55**

**16 septembre 1977**

---

**SOMMAIRE**

Arrêté grand-ducal du 16 septembre 1977 accordant démission honorable à M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme, Ministre des Transports et de l'Energie .....	page <b>1560</b>
Arrêté grand-ducal du 16 septembre 1977 portant nomination de M. Joseph Barthel à la fonction de Ministre .....	<b>1560</b>
Arrêté grand-ducal du 16 septembre 1977 modifiant l'arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 portant constitution des départements ministériels .....	<b>1561</b>
Arrêté grand-ducal du 16 septembre 1977 modifiant l'arrêté grand-ducal modifié du 19 juin 1974 portant attribution des départements ministériels aux membres du Gouvernement .....	<b>1562</b>

---

**Arrêté grand-ducal du 16 septembre 1977 accordant démission honorable à M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme, Ministre des Transports et de l'Energie.**

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,  
Vu l'article 77 de la Constitution ;  
Sur le rapport de Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat;

Arrêtons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Démission honorable est accordée, sur sa demande, à Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme, Ministre des Transports et de l'Energie, avec remerciements pour ses bons et loyaux services.

**Art. 2.** Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 16 septembre 1977

**Jean**

*Le Président du Gouvernement,  
Ministre d'Etat,*

**Gaston Thorn**

---

**Arrêté grand-ducal du 16 septembre 1977 portant nomination de M. Joseph Barthel à la fonction de Ministre.**

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,  
Vu l'article 77 de la Constitution ;  
Sur le rapport de Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat;

Arrêtons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Est nommé Ministre Monsieur Joseph Barthel, Commissaire à la Protection des Eaux, Ingénieur chef de division à l'Institut d'Hygiène et de Santé Publique.

**Art. 2.** Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, est délégué pour recevoir le serment à prêter par le Ministre nouvellement nommé.

**Art. 3.** Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 16 septembre 1977

**Jean**

*Le Président du Gouvernement,  
Ministre d'Etat,*

**Gaston Thorn**

---

M. Joseph Barthel, Ministre, a prêté serment le 16 septembre 1977 et est entré immédiatement en fonction.

**Arrêté grand-ducal du 16 septembre 1977 modifiant l'arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 portant constitution des départements ministériels.**

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 76 de la Constitution;

Vu l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal, modifié par les arrêtés grand-ducaux des 14 mars 1963, 17 juillet 1964, 5 janvier 1967, 9 juillet 1971 et 17 juin 1974;

Vu l'arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 portant constitution des départements ministériels;

Sur le rapport de Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat;

Arrêtons:

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 portant constitution des départements ministériels est modifié comme suit:

**4. Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes.**

1. Politique économique générale — Développement et programmation économiques — Fonction économique des secteurs industriel et tertiaire — Concours à l'exécution de la loi du 2 août 1977 portant création d'une Société Nationale de Crédit et d'Investissement — Prix — Concurrence — Pratiques commerciales restrictives — Autorisations d'établissement pour les entreprises du secteur industriel et pour les ventes à tempérament — Problèmes des consommateurs — Propriété industrielle et droits intellectuels — Ravitaillement industriel et alimentaire — Organisation de foires et expositions à l'étranger — Activités de la Société des Foires Internationales à Luxembourg — Politique d'expansion économique — Relations avec la Chambre de Commerce et les organisations d'industriels — Office des Prix — Office Commercial — Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques.

2. Commerce et métiers — Autorisations d'établissement pour les professions visées par la loi du 2 juin 1962 sur le droit d'établissement, modifié par la loi du 26 août 1975 et ses règlements d'exécution, à l'exception du secteur industriel — Aides à l'amélioration structurelle des entreprises de commerce et de l'artisanat — Mesures de reconversion économique et sociale au profit du commerce et de l'artisanat — Mise en oeuvre de la réglementation concernant le colportage et l'interdiction du travail clandestin — Foires, marchés et expositions professionnelles à l'intérieur du pays — Relations avec la Chambre des Métiers et les organisations des commerçants et d'artisans — Sécurité sociale des classes moyennes.

**13. Ministère de la Santé Publique**

Collège médical — Direction de la Santé Publique et Inspection Sanitaire — Institut d'Hygiène et de Santé Publique — Hôpital neuro-psychiatrique de l'Etat — Sanatoriums — Maternité Grande-Duchesse Charlotte — Cliniques de l'Etat — Etablissement Thermal de Mondorf-Etat — Centre de réhabilitation de Mondorf — Médecine scolaire, du travail, préventive et sociale — Dommages de guerre corporels — Croix Rouge — Ligue Luxembourgeoise contre la tuberculose.

**17. Ministère de l'Environnement et du Tourisme**

1. Commissariat Général à la Protection des Eaux — Service des Eaux de l'Institut d'Hygiène et de Santé Publique — Economie de l'eau — Prévention des pollutions et des nuisances — Gestion et protection des ressources en eau souterraine et de surface — Assainissement des cours d'eau — Lutte contre le bruit et la pollution de l'air — Elimination des déchets urbains et industriels — Travaux de laboratoire et de recherche en relation avec la protection de l'environnement — Stations d'épuration et travaux de canalisation: planification et contrôle de l'exécution de programmes d'assainissement — Prescriptions légales et réglementaires concernant l'environnement: eau, air, bruit et déchets — Fonds

spécial à l'Épuration des Cours d'Eau — Coordination interministérielle des problèmes de l'environnement.

2. Tourisme — Office du Tourisme — Agences touristiques à l'étranger — Congrès internationaux.

**Art. 2.** Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur le jour de sa publication au Mémorial.

Palais de Luxembourg, le 16 septembre 1977

**Jean**

*Le Président du Gouvernement,*  
*Ministre d'Etat,*  
**Gaston Thorn**

**Arrêté grand-ducal du 16 septembre 1977 modifiant l'arrêté grand-ducal modifié du 19 juin 1974 portant attribution des départements ministériels aux membres du Gouvernement.**

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 76 de la Constitution;

Vu l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal, modifié par les arrêtés grand-ducaux des 14 mars 1963, 17 juillet 1964, 9 juillet 1971 et 17 juin 1974;

Vu l'arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 portant constitution des départements ministériels, modifié par l'arrêté grand-ducal du 16 septembre 1977;

Vu l'arrêté grand-ducal du 19 juin 1974 portant attribution des départements ministériels aux membres du Gouvernement, modifié par l'arrêté grand-ducal du 21 juillet 1976;

Sur le rapport de Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat;

Arrêtons:

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté grand-ducal du 19 juin 1974 portant attribution des départements ministériels aux membres du Gouvernement, modifié par l'arrêté grand-ducal du 21 juillet 1976, est modifié comme suit:

M. Gaston *Thorn*, Président du Gouvernement: Ministère d'Etat; Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur; Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes.

M. Emile *Krieps*, Ministre: Ministère de la Santé Publique; Ministère de la Fonction Publique; Ministère de la Force Publique; Ministère de l'Education Physique et des Sports.

M. Jean *Hamilius*, Ministre: Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture; Ministère des Travaux Publics; adjoint des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

M. Joseph *Barthel*, Ministre: Ministère des Transports et de l'Energie; Ministère de l'Environnement et du Tourisme.

**Art. 2.** Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur le jour de sa publication au Mémorial.

Palais de Luxembourg, le 16 septembre 1977

**Jean**

*Le Président du Gouvernement,*  
*Ministre d'Etat,*  
**Gaston Thorn**